

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Achatsic –  
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 27 septembre 2021**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE210652004**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc.  
pour l'exécution de travaux d'installation de  
compteurs d'eau dans onze (11) chambres de  
compteur et 2 bâtiments de la Ville de Montréal -  
Dépense totale de 2 798 814,87 \$, taxes incluses  
(contrat : 2 239 051,89 \$ + contingences : 447 810,38  
\$ + incidences : 111 952,59 \$) - Appel d'offres public  
IMM-15718 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Karine Boivin Roy  
Présidente

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE210652004**

*Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc. pour l'exécution de travaux d'installation de compteurs d'eau dans onze (11) chambres de compteur et 2 bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 798 814,87 \$, taxes incluses (contrat : 2 239 051,89 \$ + contingences : 447 810,38 \$ + incidences : 111 952,59 \$) - Appel d'offres public IMM-15718 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)*

À sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
  - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 15 septembre 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les responsables du Service ont d'abord expliqué que le présent dossier vise à conclure un contrat pour effectuer des travaux correctifs visant l'installation de compteurs d'eau dans 2 bâtiments de la Ville et 11 chambres de compteurs au Jardin botanique. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 et s'arriment à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Ils ont mentionné que l'installation de ces compteurs d'eau permettra de dresser un portrait de la consommation et de l'usage de l'eau. Ces travaux serviront également à obtenir un bilan exact pour répartir de façon plus équitable le coût entre les usagers non résidentiels et résidentiels et, ultimement, à diminuer leur consommation d'eau.

Il a été précisé qu'une qualification additionnelle était requise des entrepreneurs dans le cadre de ce contrat. En plus de la licence de la sous-catégorie 1.3 (entrepreneur en bâtiments de tout genre) de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ceux-ci devaient également posséder la licence de la sous-catégorie 1.4 (entrepreneur route et canalisation), ce qui a entraîné la disqualification de 2 soumissionnaires.

Les personnes représentant le service ont également mentionné qu'une contre-vérification de l'estimation a été effectuée par un économiste en construction. Au terme de cette analyse, il a été conclu qu'il y a eu une sous-estimation des frais généraux, de l'envergure des travaux civils et des impacts des fluctuations du prix de matériaux.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 32 jours. Parmi les 9 preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 2 addendas ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de plus de 40 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne, mais de 10% par rapport à l'estimation de l'économiste en construction.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications sur la spécification de la qualification additionnelle dans l'appel d'offres et le recours à la négociation pour réduire le prix de la soumission reçue. Il est porté à l'attention de la Commission qu'une double vérification a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en lien avec la nécessité d'une licence additionnelle.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission. La Commission constate les efforts de vérification déployés tout au long du processus d'appel d'offres. La Commission encourage par ailleurs le Service à recourir davantage à la négociation lorsque la situation s'y prête.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*

- *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*
- *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE210652004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**